

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE BRISTOL



Procès-verbal – 26 mai 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL
TENUE AU 32, CHEMIN AYLMER (BUREAU MUNICIPAL), LE 26 MAI 2026 À 18 H,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME VALERIE TWOLAN-GRAHAM, MAIRESSE.**

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : STEVE GRAY, ARCHIE GREER, MEAGHAN
MCCONNELL, NANCY CRAIN ET REMO PASTERIS.**

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT JULIEN CROTEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE DE LA
SÉANCE.**

RÉSOLUTION NO 26-05-99

Dispense de l'avis de convocation

ATTENDU QUE la présente séance spéciale a été convoquée dans un court délai;
ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents et consentent à la
tenue de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR ARCHIE GREER
APPUYÉ PAR NANCY CRAIN**

ET RÉSOLU :

Il est unanimement résolu par les membres du conseil présents de renoncer à l'avis
de convocation et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO 26-05-100

**Nomination d'un greffier-trésorier intérimaire pour la tenue de la séance
spéciale**

ATTENDU QU'il y a une vacance au poste de greffier-trésorier;
ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la tenue de la séance spéciale du 26 mai 2026, ainsi que la préparation des documents en découlant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR REMO PASTERIS
APPUYÉ PAR STEVE GRAY

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme M. Julien Croteau à titre de greffier-trésorier intérimaire aux fins de la tenue de la séance du 26 mai 2026, ainsi que pour la préparation, l'exécution et la conservation des documents en découlant, incluant la rédaction du procès-verbal;

QUE cette nomination entre en vigueur immédiatement;

QUE cette nomination soit faite conformément au Code municipal du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO 26-05-101

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR STEVE GRAY
APPUYÉ PAR ARCHIE GREER

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO 26-05-102

2. Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier intérimaire et conditions d'emploi – autorisation de signature du contrat

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations administratives de la Municipalité;

ATTENDU QU'il convient de nommer un directeur général et greffier-trésorier intérimaire;

ATTENDU QUE les conditions d'emploi proposées ainsi que le projet de contrat de travail à durée déterminée ont été présentés;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles dans le budget 2026 adopté le 23 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CRAIN
APPUYÉ PAR REMO PASTERIS

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme M. Julien Croteau à titre de directeur général et greffier-trésorier intérimaire, à compter du 27 mai 2026;

QUE le conseil approuve les conditions d'emploi de M. Julien Croteau ainsi que le contrat de travail à durée déterminée soumis;

QUE la mairesse, Mme Valerie Twolan-Graham, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO 26-05-103

3. Fin d'emploi

ATTENDU les motifs présentés au conseil;

ATTENDU les pouvoirs de gestion de l'employeur;

ATTENDU la nécessité de ne pas identifier publiquement l'employé pour des raisons de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ARCHIE GREER
APPUYÉ PAR REMO PASTERIS

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mette fin à l'emploi de l'employé no 13-0005, en date de la présente séance spéciale;

QUE la mairesse et/ou le directeur général soient autorisés à émettre tout avis requis et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution;

QUE les modalités de fin d'emploi soient établies conformément aux lois applicables et aux ententes en vigueur, le cas échéant;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4 OUI

1 NON (contre)

La conseillère Meaghan McConnell souhaite consigner sa dissidence.

La mairesse, Valérie Twolan-Graham, vote en faveur de la résolution.

RÉSOLUTION NO 26-05-104

4. Embauche de Mme Stéphanie Goyette

ATTENDU les besoins administratifs de la Municipalité;

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Goyette a déjà occupé des postes similaires et a exécuté ses fonctions à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à une embauche temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR STEVE GRAY

APPUYÉ PAR REMO PASTERIS

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche Mme Stéphanie Goyette à titre de commis de bureau;

QUE cette embauche soit temporaire, sur appel;

QUE le salaire soit établi conformément au taux prévu dans l'entente entre les parties;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO 26-05-105

5. Levée de la séance spéciale

IL EST PROPOSÉ PAR MEAGHAN MCCONNELL

APPUYÉ PAR ARCHIE GREER

ET RÉSOLU :

Que la présente séance spéciale soit levée à 18 h 13.

VALERIE TWOLAN-GRAHAM
Mairesse

JULIEN CROTEAU
Directeur général et greffier-
trésorier intérimaire

« Je, VALERIE TWOLAN-GRAHAM, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »